



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 8 mars 2022 – N° 29/H030

## **Commission « Système financier et financement de l'économie »**

### **Programme statistique 2022**

<b>BANQUE DE FRANCE</b> .....	2
<b>AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION</b> .....	9
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</b> Insee – Direction des études et des synthèses économiques Département des comptes nationaux.....	10
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</b> Direction générale des finances publiques (DGFIP) Service de la gestion fiscale Département des études et statistiques (DESF).....	11

### **AVERTISSEMENT**

*Dans ce programme de travail, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :*

*AVG : avis généraux*

*SF : commission « Système financier et financement de l'économie »*

*ESM : commission « Entreprises et stratégies de marché »*

*EDD : commission « Environnement et développement durable*

*TRT : commissions « Territoires »*

*Les avis généraux, ceux de la commission « Système financier et financement de l'économie » ainsi que les avis des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.*

## **0. Orientations pour 2022**

*Présenter en une page maximum les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2022, pour ce qui concerne le champ de la statistique publique.*

Le programme statistique 2022 de la Banque de France s'articule autour de quatre axes :

- adapter les sources et méthodes statistiques pour être capable de répondre au besoin, accentué par la crise pandémique, de disposer d'informations auxiliaires fiables à bref délai (activité, inflation) ;
- produire les statistiques nécessaires à la surveillance de la stabilité financière (moyens de paiement, prix de l'immobilier) ;
- éclairer les orientations des politiques économiques, en matière de transition climatique et d'inclusion ;
- se doter des outils de mesure adaptés aux évolutions technologiques de la finance (Fintech) et à l'internationalisation des entreprises (échanges de services, investissements directs).

Certaines activités s'inscrivent en outre dans le cadre d'évolutions réglementaires nationales et européennes (moyens de paiement, assurance et fonds de pension, statistiques d'entreprises) ou d'initiatives collaboratives (*Data Gaps Initiative* du G20).

Parallèlement, la Banque de France poursuit le développement de l'accès aux données (diffusion grand public, fonctionnalité d'accès aux données granulaires pour les chercheurs).

## **1. Travaux nouveaux et projets pour 2022**

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux de votre service qui débiteront en 2022, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2022. Ils feront l'objet d'une présentation synthétique.*

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

*Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.*

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

*Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.*

*. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)*

*. nouveaux appariements de données individuelles.*

*Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service. Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.*

### **Collecte statistiques réglementaires « Cartographie des moyens de paiement »**

**La loi du 15 novembre 2001 a confié à la Banque de France des responsabilités explicites en matière de surveillance des moyens de paiement scripturaux** (cf. [articles L.141-4 et L.141-6-I du Code monétaire et financier](#)), en lui demandant de « s'assurer de la sécurité des moyens de paiement autres que la monnaie fiduciaire, et de la pertinence des normes applicables en la matière »<sup>1</sup>.

Le processus de collecte annuel mis en place pour asseoir ces responsabilités (dit « **Cartographie des moyens de paiement** ») répond également aux cadres statistiques élaborés par la BCE et la BRI (dits respectivement « *Blue Book* » et « *Red Book* ») ; il couvre à la fois les instruments de paiement que les établissements mettent à la disposition de leur clientèle (particuliers, professionnels, entreprises...), les dispositifs qui y sont associés et les transactions de paiement qu'ils permettent de réaliser, ainsi que diverses autres informations.

<sup>1</sup> La description du [cadre normatif](#) se trouve sur le site Internet de la Banque de France.

Ces collectes réglementaires connaissent **depuis 2021 des évolutions majeures**<sup>2</sup> :

- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la collecte annuelle a en effet évolué pour intégrer les nouvelles exigences déclaratives de l'Autorité bancaire européenne en matière de fraude (cf. EBA/GL/2018/05) et à ce titre, sa périodicité est devenue semestrielle ;
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, cette même collecte va évoluer pour prendre en compte le règlement (UE) n° 2020/59 relatif aux statistiques de paiement modifiant le règlement (UE) n° 1409/2013<sup>3</sup>.

Sont assujettis aux obligations déclaratives :

- les établissements de crédit, les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les prestataires de services d'information sur les comptes :
  - o de droit français ou monégasques agréés en France ou à Monaco ;
  - o et, de droit étranger habilités à exercer sur le territoire français et établis sur ce dernier (c.-à-d. présents en France sous la forme de « succursales ») ;
- et les institutions mentionnées à l'article L. 518-1 du Code monétaire et financier (le Trésor public, la Banque de France, La Poste, dans les conditions définies à l'article L. 518-25, l'institut d'émission des départements d'outre-mer, l'institut d'émission d'outre-mer et la Caisse des dépôts et consignations).

Le calendrier des collectes est disponible sous ce lien : [Calendrier des collectes | Banque de France \(banque-france.fr\)](https://www.banque-france.fr/collectes)

Si ces collectes de la Banque de France et leurs évolutions en cours découlent d'obligations réglementaires (françaises et européennes), elles peuvent également être liées aux **avis généraux de moyen terme n°3 (AVG3 « Numérique ») et n°6 (AVG6 « Territoires ») du Cnis**.

- Elles permettent en effet **d'observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique** (avis n°3) au travers de changements dans les habitudes de paiement des utilisateurs finaux (particuliers, professionnels, entreprises). Le dernier bilan annuel de collecte (année 2020)<sup>4</sup> confirme notamment des tendances importantes de la dernière décennie, guidées par le développement des technologies numériques : 1/ la forte préférence des Français pour les moyens de paiement électroniques, et notamment la carte ; 2/ le déclin du chèque ; 3/ l'essor des paiements sans contact, favorisé en 2020 par la crise sanitaire et le relèvement du plafond de paiement à 50 euros à partir de mai 2020, ainsi que le développement du paiement instantané.
- Elles permettent également **d'investir dans les comparaisons internationales** (avis n°6), au travers d'analyses comparatives sur l'utilisation des moyens de paiement à l'international, permettant ainsi à la Banque de France de prendre une part active à la construction de la statistique européenne et internationale.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

*Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants*

#### Participation à la troisième phase de la **Data gaps initiative (DGI) du G 20**

La Banque de France va poursuivre sa collaboration avec l'Insee entamée en 2009 dans le cadre de la **Data Gaps Initiative** du G20. Lancée à l'origine pour combler des manques de données révélés par la crise financière de 2008, celle-ci a montré son efficacité pour faciliter la coopération internationale et mettre à disposition des analystes une masse de données utiles, notamment au moment de la crise liée à la pandémie de Covid-19. La troisième phase devrait être lancée au printemps 2022 et s'étendre sur la période 2022-2026. Elle couvrira quatre thèmes :

– Changement climatique

Ce volet sera le point central de la troisième phase. Il conduira la Banque de France à collaborer avec le ministère de la transition écologique. Ceci constituera une évolution par rapport aux deux premières phases de l'initiative, qui avaient été exclusivement prises en charge par Banque de France, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et Insee.

<sup>2</sup> Voir [Collecte « Cartographie des moyens de paiement » | Banque de France \(banque-france.fr\)](https://www.banque-france.fr/collectes)

<sup>3</sup> [https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb\\_statistics/governance\\_and\\_quality\\_framework/consultations/html/pc\\_payment\\_statistics.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_statistics/governance_and_quality_framework/consultations/html/pc_payment_statistics.en.html)

<sup>4</sup> Le dernier bilan de cartographie est disponible ici : [cmp2020\\_fr\\_0.pdf \(banque-france.fr\)](https://www.banque-france.fr/cmp2020_fr_0.pdf)

- Information distributionnelle sur les ménages
- Fintech et inclusion financière
- Accès aux données privées et administratives, partage de données

### **Commission Environnement et développement durable**

*La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement – Avis 1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement*

*La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement – Avis 2. Compléter l'information fournie par les comptes de l'environnement*

*Les impacts sur la société humaine – Avis 7. Évaluer le coût des catastrophes naturelles*

#### **Avis général de moyen terme**

*Développement durable – Avis 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité*

*Numérique – Avis 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation*

### **Commission Système financier et financement de l'économie**

*Avis n°2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale*

### **Commission Système financier et financement de l'économie – Financement de l'économie**

*Avis 5. Mesurer l'importance du phénomène de la fintech ou nouvelle industrie financière*

*Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)*

### Statistiques sur les entreprises

#### **Mise en œuvre du règlement UE *European Business Statistics* (ex-FRIBS)**

- Travail de production et de diffusion des **statistiques de commerce international de services par caractéristiques d'entreprise**. Objectif : première diffusion prévue pour le millésime 2022. En 2022, travail de préparation des programmes de production et réflexion sur la prise en compte du passage de l'unité légale à l'entreprise comme unité statistique d'intérêt.
- Production et diffusion de **statistiques de commerce international de services par mode de fourniture** prévu pour millésime 2023. En 2022, possible organisation d'une étude/enquête spécifique sur la façon dont les services sont fournis auprès/par des prestataires de services. Une collaboration avec l'Insee doit également être mise en place courant 2022 pour utiliser l'enquête Ofats qui permet d'identifier le mode de fourniture par implantation de filiale à l'étranger.

#### **Avis de moyen terme Commission Entreprises et stratégies de marché**

*Observation d'une économie mondialisée – Avis n°1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant*

*Organisation et stratégies des entreprises – Avis n°4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique*

#### **Identification de « Special Purpose Entities » (SPEs) en France**

En partenariat avec l'Insee, nous espérons mettre en œuvre une méthodologie d'identification de SPEs en France, dans le contexte général des travaux menés par le FMI, le BOPCOM et le *Working Group on External Statistics* du système européen de banques centrales pour systématiquement identifier ces entités dans les statistiques nationales.

#### **Finalité des investissements directs étrangers**

Dans le contexte d'une réflexion internationale sur la finalité des IDE, nous voulons mener des travaux sur la catégorisation des transactions d'investissements direct étrangers selon le but recherché par les investisseurs (*Greenfield, Brownfield, Fusion-acquisition*) dans le but de diffuser des statistiques de ce type plus généralement.

#### **Avis de moyen terme Commission Système financier et financement de l'économie**

*Système financier – Avis 2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale*

Statistiques financières et monétaires

**Rétropolation des comptes nationaux financiers jusqu'en 1978**

Les séries des comptes nationaux financiers actuellement diffusées par la Banque de France s'inscrivent dans le cadre cohérent de la « base 2014 » et ont un historique remontant à décembre 1995. Des données antérieures (remontant à 1978) sont également disponibles mais ont été établies sur la base du précédent manuel de comptabilité nationale (le SEC 1995) dans le cadre de la « base 2000 ». Ces comptes en ancienne base ne sont pas directement comparables à ce qui est actuellement produit. Les différences tiennent non seulement à des évolutions conceptuelles mais aussi à l'utilisation de sources nouvelles, plus riches ou mieux exploitées. La Banque de France mène actuellement des travaux pour mettre en cohérence ces anciennes données et mettre à disposition des données réropolées qui couvriront donc un historique de 1978 jusqu'à nos jours. Les travaux devraient aboutir en milieu d'année 2022 et les données disponibles seront mise à disposition dans la foulée.

**Commission Système financier et financement de l'économie**

*Financement de l'économie – Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)*

**Extension de la profondeur historique des statistiques monétaire jusqu'en 1945**

Les séries de statistiques monétaires (M3 et ses contreparties) et celles du bilan de la Banque de France disposent actuellement d'une profondeur historique qui limite les possibilités d'analyse (souvent 1977).

La plupart des éléments nécessaires à la constitution de séries plus longues est disponible en lecture directe dans les rapports annuels de la Banque de France (depuis 1899) et dans ceux du Conseil National du Crédit (depuis 1945). Les travaux d'analyse de vraisemblance sont en cours et devraient aboutir en milieu d'année 2022.

**Commission Système financier et financement de l'économie**

*Financement de l'économie – Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)*

**Assurance et fonds de pension**

Dans le domaine des statistiques d'assurance et de fonds de pension, les nouveaux organismes de retraite professionnelle supplémentaire (ORPS) ont été reclassés dans le secteur des fonds de pension. La Banque de France va donc publier de nouvelles statistiques sur ce secteur (règlement UE 2018/231), qui était auparavant vide. L'essentiel des travaux préparatoires a été réalisé en 2021 et les premières données seront diffusées en 2022. Du point de vue des comptes nationaux cependant, les ORPS resteront dans le secteur des assurances jusqu'au changement de base (2024).

En outre des travaux de réflexion (procédure *merits and costs*) sur la révision du règlement BCE/2014/50 sur les obligations statistiques des assurances se poursuivent en 2022 au sein du groupe de travail BCE sur les statistiques monétaires et financières.

Dans le domaine des statistiques de fonds d'investissement, les travaux de réflexion (procédure *merits and costs*) sur la révision du règlement sur les statistiques de fonds d'investissement se poursuivent également en 2022 avec la mise en œuvre du *cost assessment*.

**Commission Système financier et financement de l'économie**

*Financement de l'économie – Avis n°4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie*

## Mesure de l'inflation

Le projet sur les anticipations d'inflation mesurées en utilisant de l'analyse textuelle sur des sources telles que les réseaux sociaux (Twitter) ou d'articles de presse (issus de la base Factiva), qui vise à compléter les sources existantes (enquêtes, indicateurs de marché...) sur les anticipations d'inflation, notamment pour les ménages. Ce projet a commencé en 2021 et se poursuit en 2022, avec comme objectif une industrialisation en 2023, pour produire des indicateurs mensuels, disponibles plus rapidement que les indicateurs d'inflation existants (mesure officielle de l'inflation courante ou données d'enquêtes sur l'inflation anticipée).

Deux sources principales sont actuellement utilisées : Twitter et les articles de presse issus de la base Dow Jones Factiva. Dans ce dernier cas, il est prévu de travailler sur la France, les États-Unis et le Royaume-Uni.

Différentes méthodes sont utilisées, de comptage de mots ou d'analyse textuelle, en introduisant aussi une dimension de temporalité pour distinguer l'inflation courante et anticipée.

### **Avis général de moyen terme**

*Numérique – Avis n°4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique*

## Mesure de l'activité

Le projet sur pollution au NO<sub>2</sub> et activité économique vise à améliorer le suivi de l'activité économique grâce à un indicateur disponible gratuitement, et rapidement, en continu, et couvrant tous les pays du monde. Ce projet a été initié en 2020 dans le contexte de la pandémie, pour disposer d'un indicateur haute-fréquence, et il est prévu de continuer à travailler sur cet indicateur pour mieux couvrir les pays émergents et en développement, sur une base infra-annuelle.

Le projet sur pollution au NO<sub>2</sub> et activité économique a déjà abouti à la publication d'un document de travail (<https://publications.banque-france.fr/les-donnees-satellite-de-pollution-de-lair-predisent-elles-la-production-industrielle>) et les codes, pour collecter et « nettoyer » les données, sont sur GitHub. L'objectif en 2022 et ensuite sera de continuer à travailler sur ces données pour voir dans quelle mesure elles peuvent permettre de bien suivre les évolutions économiques y compris en-dehors des périodes de fort retournement (car un des résultats du document de travail, centré sur la crise, a été de montrer qu'on captait bien les fortes évolutions). Ce travail sera aussi prolongé pour mieux couvrir les pays émergents et en développement, notamment en infra-annuel.

### **Avis général de moyen terme**

*Numérique – Avis n°4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique*

### **Avis général de moyen terme**

*Territoires – Avis n°6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales*

## Immobilier

Plusieurs projets portent sur l'immobilier et la construction à partir de données alternatives (*webscraping*, données satellites...) sont également en cours en 2022 : suivi des prix et des loyers immobiliers à partir du *webscraping* des sites immobiliers, suivi des zones bâties/non bâties au sol à partir d'images satellites et suivi de l'activité des cimenteries à partir des relevés infra-rouges des fours, sur images satellites également.

Ces projets ont démarré en 2021, voire avant (ceux basés sur le *webscraping*) mais il est prévu qu'ils se prolongent à la fois pour mieux couvrir l'activité des pays émergents et en développement, et pour proposer aux économistes / praticiens des statistiques (non officielles) qui complètent les statistiques officielles existantes sur l'immobilier et la construction (prix en niveau...) en affichant clairement les caveats éventuels de ce genre de statistiques (écarts entre les prix postés et de transactions par exemple). Il est prévu que ces données soient mises à disposition sur un site déjà existant (<https://www.institutlouisbachelier.org/programme/refine-real-estate-finance-and-economics-network/>), dans un espace dédié au projet « Alter Property Data » qui rassemble des économistes issus de nombreuses institutions, nationales et internationales : FMI, Banque mondiale, OCDE, BRI,

Commission européenne, Banque de France, Insee, Ministère du Développement durable, AFD, LIEPP, Université d'Aix-Marseille...

Le travail sur le *webscraping* des prix et des loyers immobiliers a déjà permis de construire des séries de prix immobiliers en niveau, en euros au mètre carré (travail conjoint avec la Commission européenne), sur une quarantaine de pays ([https://ec.europa.eu/info/publications/assessing-house-prices-insights-houselev-dataset-price-level-estimates\\_en](https://ec.europa.eu/info/publications/assessing-house-prices-insights-houselev-dataset-price-level-estimates_en) et <https://voxeu.org/article/assessing-house-prices-insights-dataset-price-level-estimates> ) et aussi en dynamique sur un pays pour suivre les évolutions de prix postés au cours du temps (cas du Royaume-Uni, pendant la période de pandémie, ayant donné lieu à la production d'un document de travail ([https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/wp827\\_0.pdf](https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/wp827_0.pdf) et <https://publications.banque-france.fr/en/covid-19-and-house-prices-uk-what-can-be-learned-web-scraping-data> ). Ces données vont être mises à disposition sur le site REFINE / Alter Property Data, et étendues à d'autres pays (l'institut statistique chilien travaille sur le *webscraping* des loyers immobiliers en repartant du travail effectué sur les prix du Royaume-Uni, par exemple, dans une logique de travail en réseau). La Banque mondiale a aussi, par ailleurs, engagé un travail important pour couvrir des pays émergents / en développement avec les mêmes techniques de *webscraping* (même si la couverture n'est pas forcément nationale, et plutôt concentrée sur les zones les plus urbanisées / les grandes villes).

Précisons que toutes ces statistiques ont pour vocation de compléter et non pas de remplacer les statistiques existantes (car les prix et dans une moindre mesure les loyers postés peuvent avoir des écarts avec les prix de transaction) : les prix postés permettent ainsi (fréquence de révision des prix et loyers postés, amplitude des révisions...) d'analyser la dynamique du côté des offreurs.

Un autre axe est également de rapprocher ces statistiques des statistiques officielles (comparer par exemple les prix postés avec les prix de transaction, pour capter les marges de négociations, qui contiennent de l'information additionnelle sur le degré de tension des marchés immobiliers et les risques éventuels de retournement).

#### ***Avis général de moyen terme***

*Numérique – Avis n°4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique*

Le projet sur les images au sol est basé sur des données gratuites issues de Sentinel 2. Un algorithme a été entraîné sur la France pour comprendre les régularités (formes/couleurs...) de différents types de zones bâties et non bâties (résidentiel, commercial, équipements, zones naturelles, champs...). Les objectifs suivants sont de couvrir d'autres pays (quelques pays européens en-dehors de la France ont commencé à être explorés), notamment émergents et en développement, voire de couvrir de nouveaux types de zones / de nouvelles problématiques (déforestation...). À signaler qu'un projet similaire est également en cours à l'OCDE pour couvrir les dynamiques de couverture des territoires.

#### ***Avis général de moyen terme***

*Territoires – Avis n°5. Consolider l'offre de la Statistique publique en données territoriales*

##### ***Commission Territoires***

*Avis n°5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier*

*Avis n°6. Développer l'information sur l'occupation des sols*

Le travail sur l'activité des cimenteries, mené conjointement avec l'entreprise Kayrros, permet la production de statistiques de production de ciment sur un rythme infra-annuel, avec une disponibilité quelques jours après la fin de la période sous revue. Les prochaines étapes seront de couvrir davantage de pays et de continuer à étudier le contenu des indicateurs ainsi construits, à la fois en comparaison des statistiques de production de ciment existantes (les premiers résultats sur les États-Unis, la Chine, la Russie... semblent très convaincants) et pour effectuer un *nowcasting* de l'activité économique.

#### ***Avis général de moyen terme***

*Numérique – Avis n°4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique*

*Territoires – Avis n°6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales*

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

##### **Référentiel des fonds d'investissement français labellisés**

Dans le domaine des statistiques sur les fonds d'investissement, la Banque de France travaille actuellement à la constitution d'un référentiel des fonds d'investissement français labellisés (ISR, Greenfin, Relance, Finansol, CIES). Ce référentiel est construit à partir des données AMF et des contributions des organismes labellisateurs. Il permettra de répondre aux besoins d'étude de la Banque de France et de ses partenaires institutionnels, et sa diffusion plus large sur le site internet de la Banque est envisagée pour le premier trimestre 2022.

##### **Commission Système financier et financement de l'économie**

*Financement de l'économie – Avis n° 6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier*

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

*Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.*

*Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.*

Les travaux du groupe de travail du CMFB – Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements – sur la finance durable (TF SUFiR) se poursuivent en 2022 avec une phase 2. Pour cette phase 2 les travaux sont centrés sur les recommandations émises dans le premier rapport issu de la phase 1 et notamment celle relative à la constitution d'un data catalogue. De son côté le STC –Comité statistique de la BCE – a lancé deux nouveaux groupes de travail, l'un sur les risques physiques des institutions financières et l'autre sur la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles des institutions financières.

##### **Commission Système financier et financement de l'économie**

*Financement de l'économie – Avis n° 6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier*

**Refonte du site Internet de la Banque de France** y compris les pages statistiques pour améliorer l'accès du grand public aux informations statistiques produites par la Banque de France

##### **Commission Système financier et financement de l'économie**

*Dans la suite des groupes de travail – Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)*

**Fusion de l'ODR virtuelle avec le CASD** à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 pour faciliter l'accès aux données individuelles produites par la Banque de France et les travaux sur les entités dont les informations sont collectées par d'autres organismes statistiques

##### **Avis général de moyen terme**

*Méthodes et diffusion – Avis 7. Développer les appariements entre sources de données*

##### **Commission Système financier et financement de l'économie**

*Dans la suite des groupes de travail – Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)*

Poursuite des travaux visant à la **refonte des communiqués statistiques Stat Infos** afin d'aboutir éventuellement à leur rationalisation et à la clarification des concepts mis en évidence dans ces publications

##### **Commission Système financier et financement de l'économie**

*Dans la suite des groupes de travail – Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)*



## 0. Orientations pour 2022

---

### 1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

---

#### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

**Refonte de l'enquête sur le financement des professionnels de l'immobilier ACPR**

**Commission Système financier et financement de l'économie**

*Avis n° 4 « Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie »*

**Ajustement du reporting CREDITHAB sur le crédit à l'habitat ACPR**

**Commission Système financier et financement de l'économie**

*Avis n° 4 « Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie »*

#### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Mise en œuvre de la taxonomie Ruba

#### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Rénovation du format et de la production du rapport statistique de l'ACPR

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

**Changement des identifiants de remises en *Legal Entity Identifier* au lieu de Code InterBancaire dans le système d'information ACPR**

**Commission Système financier et financement de l'économie**

*Avis n° 1 « Suivre la mise en œuvre du LEI (Legal Entity Identifier) »*

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

**Mise à disposition des séries statistiques de l'ACPR sur un portail internet de diffusion et de visualisation**

**Commission Système financier et financement de l'économie**

*Avis n° 8 « Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières » (accès aux données individuelles et pédagogie) »*

## **0. Orientations pour 2022**

---

Outre les travaux courants de production des comptes nationaux annuels et trimestriels, l'année 2022 sera consacrée à la préparation du prochain changement de base (base 2020, première publication en mai 2024). En particulier à l'issue de l'année, les deux années de bases, 2019 et 2020, auront été estimées en intégrant la plus grande partie des chantiers identifiés : périmètres des secteurs institutionnels, intégration de nouvelles sources (compte général de l'État, enquête sur les associations, etc.), prise en compte des enquêtes achats et production, intégration en niveau des enquêtes structurelles d'entreprises (Esane), ainsi que des nouveaux agrégats de la balance des paiements.

Les travaux sur les outils informatiques des comptes annuels se poursuivront, en particulier l'automatisation de la diffusion en collaboration avec les projets Rmès et Mélodi pour une première diffusion « automatisée » des comptes annuels en mai 2023. De leur côté, les comptes trimestriels publieront en mai 2022 les résultats détaillés du premier trimestre 2021 selon une nouvelle chaîne de traitements statistiques complètement programmée en R.

Le département des comptes nationaux sera par ailleurs très sollicité en 2022 par le nouveau cycle de vérification du RNB (revenu national brut) suite à la remise à Eurostat fin 2021 de l'inventaire RNB de la base 2014. Ce cycle prévoit notamment quatre vérifications sur pièce des comptes nationaux français.

Le département des comptes investit sur le moyen terme les sujets environnementaux. Une première piste identifiée est la mise en production de TES (tableaux entrées-sorties) annuels en émissions de gaz à effet de serre. Ces TES permettraient non seulement de fournir les contributions des différentes branches de production, ainsi que la contribution des ménages (transport, logement), mais aussi de fournir la ventilation par produit des émissions liées à la demande finale, en affectant les émissions générées par les services de transport aux différents produits concernés. Une deuxième piste plus expérimentale est l'estimation d'indicateurs de soutenabilité qui s'appuient sur le cadre central de la comptabilité nationale et l'étendent en prenant en compte la dimension environnementale (on parle de « comptabilité nationale verte »). C'est le cas en particulier de « l'épargne nette ajustée ».

## **1. Travaux nouveaux et projets pour 2022**

---

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

L'année 2022 sera très largement consacrée à la préparation du prochain changement de base (base 2020, première publication en mai 2024).

En particulier à l'issue de l'année les deux années de bases, 2019 et 2020, auront été estimées en intégrant la plus grande partie des chantiers identifiés : il s'agit notamment des périmètres des secteurs institutionnels, de l'intégration de nouvelles sources (compte général de l'État, enquête sur les associations, etc.), de la prise en compte des enquêtes achats et production, de l'intégration en niveau des enquêtes structurelles d'entreprises (Esane), ainsi que des nouveaux agrégats de la balance des paiements. Un travail important des en cours avec la Banque de France pour rapprocher les agrégats du Reste du Monde des comptes nationaux et ceux de la balance des paiements.

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Une réflexion est en cours sur une potentielle ouverture les codes des nouvelles applications des comptes nationaux, Toucan pour les comptes annuels et Ariege pour les comptes trimestriels.

## 0. Orientations pour 2022

---

### **1 CRISE SANITAIRE**

L'année 2022 sera une fois encore marquée par la crise sanitaire débutée en 2020. Certaines mesures prises par le gouvernement dès le second trimestre 2020 ont en effet été à nouveau prolongées. Le département des études et statistiques fiscales (DESF) sera ainsi encore sollicité pour le suivi de certains dispositifs, notamment le fonds de solidarité. Certains travaux seront également poursuivis pour analyser les variations de recettes fiscales liées à la situation économique et sanitaire actuelle.

### **2 FIN DE LA TAXE D'HABITATION**

Cette année marque la fin de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, avec des conséquences profondes pour les productions statistiques de l'Insee. Le pôle « Statistiques publiques » du DESF suivra attentivement le déploiement en cours de l'application « Gérer mes biens immobiliers ». À terme, les fichiers à usage statistique issus de cette application compenseront pour partie les pertes d'informations liées à la disparition du fichier TH sur son champ historique.

### **3 PUBLICATION DES PREMIÈRES ÉTUDES STATISTIQUES DU DESF**

Le DESF publiera ses premières études visant à analyser des problématiques majeures en lien avec la fiscalité dans la collection DGFIP Analyses.

### **4 DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU SERVEUR DE CALCUL**

Au cours de cette année sera déployé un nouveau cluster de calcul augmentant la puissance de calcul mise à disposition des utilisateurs d'un facteur de cinq. La migration vers ce nouveau serveur de calcul est aussi l'occasion de repenser les processus d'acquisition, de traitement, de mise à disposition et d'utilisation des données. Le suivi des programmes ayant permis leur production ainsi que les métadonnées liées seront notamment opérés grâce à l'outil Gitlab.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

---

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

#### **1.2.1 Le fichier Ecollab (AVG3 et AVG4)**

La loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude impose aux plateformes et places de marché en ligne d'adresser, au plus tard le 31 janvier de chaque année, un décompte des opérations réalisées et du montant brut perçu à ce titre, à chacun de leurs utilisateurs et à l'administration fiscale. Ces obligations s'appliquent à toutes les plateformes dont les utilisateurs résident en France ou réalisent des ventes ou des prestations de service situées en France. Elles s'appliquent, en outre, quel que soit l'État dans lequel la plateforme est établie. Les premiers fichiers reçus jusqu'à présent sont encore peu exploitables. L'attribution des identifiants fiscaux des particuliers à partir des données nominatives transmises par les plateformes n'a pu être réalisée que sur seulement un tiers des déclarants. Ces premiers éléments ont cependant été utiles pour les bureaux métiers qui ont pu implémenter des actions correctrices. Le DESF poursuivra les travaux de fiabilisation de ces bases en 2022 afin d'être en mesure de permettre les usages statistiques et d'études.

#### **1.2.2 Prélèvement à la source**

La contemporanéité de l'imposition aux revenus par prélèvement à la source permet de disposer de nouvelles informations à fréquence mensuelle sur les revenus imposables en France. Combinés à d'autres sources (déclaration sociale nominative (DSN) notamment), ce flux peut permettre d'identifier de façon exhaustive la nature et les montants de revenus imposables perçus par les foyers fiscaux.

Une fois les déclarations de traitement relatives à ce nouveau fichier finalisées, il peut être envisagé de mettre ces informations à disposition de la statistique publique.

### **1.2.3 Collecte des fichiers Ficovie et Ficoba**

Les fichiers Ficovie et Ficoba contiennent des informations sur les contrats d'assurance-vie et sur les comptes bancaires détenus par les particuliers. Ces informations peuvent être utiles pour la statistique publique, par exemple pour améliorer l'enquête Patrimoine des ménages mais aussi pour réaliser des études. Des travaux seront initiés pour collecter les fichiers Ficovie et Ficoba et ensuite pour vérifier l'exploitabilité des données.

### **1.2.4 Création d'une clé entre le Siren des entreprises individuelles et l'identifiant fiscal**

L'acquisition récente d'une table issue du référentiel Pers de la DGFIP contenant des liens entre l'identifiant fiscal personnel et le Siren rend potentiellement possible d'effectuer le lien entre les déclarations fiscales des professionnels et des particuliers. Des travaux ont été lancés pour permettre d'établir la fiabilité et la complétude de ce lien. Une fois ces travaux finalisés, il peut être envisagé de mettre ces informations à disposition de la statistique publique.

## **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

L'espace web du DESF sur le site *impots.gouv.fr* a été profondément remanié, tant sur les rubriques affichées que sur le contenu, pour faciliter l'accès du contenu. Les tableaux statistiques mis en ligne ont fait l'objet d'un réexamen complet. La section études du pôle statistique publique du DESF poursuivra son effort de publications sur le site *impots.gouv.fr* à la rubrique « études et statistiques fiscales ». Toutes les publications, sauf les études « DGFIP Anaynes », sont listées dans un calendrier de diffusion également mis en ligne sur *impots.gouv.fr*.

Enfin, la migration du portail du site *impots.gouv.fr* de sa version actuelle (Drupal 7) à la nouvelle (Drupal 9) devrait être effective au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

## **Annexe 1 – Avis généraux de moyen terme du Cnis (liste exhaustive)**

### **Développement durable**

#### **AVG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)**

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

#### **AVG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité**

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

### **Numérique**

#### **AVG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique**

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

#### **AVG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique**

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

### **Territoires**

#### **AVG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales**

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

#### **AVG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales**

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

### **Méthodes et diffusion**

#### **AVG7. Développer les appariements entre sources de données**

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

#### **AVG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public**

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

## Annexe 2 – Avis de moyen terme des commissions du Cnis

### Commission « Système financier et financement de l'économie » (liste exhaustive)

#### **Système financier**

##### **SF1. Suivre la mise en œuvre du LEI (*Legal Entity Identifier*)**

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

##### **SF2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale**

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

##### **SF3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (*shadow banking*)**

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

#### **Financement de l'économie**

##### **SF4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie**

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

##### **SF5. Mesurer l'importance du phénomène de la *fintech* ou nouvelle industrie financière**

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

##### **SF6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier**

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

## **Dans la suite des groupes de travail**

### **SF7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier**

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

### **SF8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)**

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.

## **Commission « Entreprises et stratégies de marché » (avis cités)**

### **ESM1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant**

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet FRIBS (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

### **ESM4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique**

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

## **Commission « Environnement et développement durable » (avis cités)**

### **EDD1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement**

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

### **EDD2. Compléter l'information fournie par les comptes de l'environnement**

Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des comptes de l'environnement. Il encourage les services producteurs à compléter les comptes environnementaux par des données et publications connexes pour mieux appréhender et interpréter les interrelations entre économie et environnement.

## **Commission « Territoires » (avis cités)**

### **TRT5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier**

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

#### **TRT6. Développer l'information sur l'occupation des sols**

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.